



Montréal, le 27 septembre 2018

Objet : Demande d'accès à l'information
N/D : 6122.05.649

Monsieur,

La présente est en réponse à votre demande d'accès à l'information dans le dossier mentionné en objet.

Nous vous donnons accès, ci-dessous, aux montants dépensés par Loto-Québec pour tenir des réunions d'employés ou de cadres et ce, pendant les années financières visées par votre demande.

Année financière	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019*
Frais de réunion	57 307 \$	54 531 \$	48 523 \$	53 231 \$	21 934 \$

* Au 30 juillet 2018, soit 4 mois d'opération

Ces dépenses incluent les frais de repas, de location de salle et d'équipement et autres frais inhérents à la tenue de réunions, que celles-ci aient été tenues dans les bureaux de Loto-Québec ou à l'extérieur.

En effet, nos systèmes comptables ne permettent pas de distinguer si ces réunions ont été tenues à l'interne ou à l'externe, ni le nombre d'employés ayant participé à chaque réunion. Ainsi, nous ne pouvons donner suite à ces éléments de votre demande puisque la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements, tel que prévu par l'article 15.

Vous pouvez en appeler de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

original signé

François Racine
Directeur du secrétariat corporatif
Responsable adjoint de l'accès à l'information
Loto-Québec